

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, ROUTES VIABILITÉ HIVERNALE : LE DÉPARTEMENT VOUS ACCOMPAGNE SUR LES ROUTES

1 DOCUMENT - Publié le 20 novembre 2020



Communiqué de presse - Viabilité hivernale 2020 2021.pdf
PDF-788.08 Ko

TÉLÉCHARGEMENT

Du 16 novembre 2020 au 15 mars 2021, le Département déploie son dispositif « viabilité hivernale ». Pendant cette période, 310 agents de la direction départementale des routes se mobilisent afin d'assurer la bonne circulation des usagers. Nouveauté cette année : la collectivité a mis au point un outil permettant de suivre l'état des routes et des interventions en temps réel.

Chaque année, à l'arrivée de l'hiver, le Département de Seine-et-Marne active son dispositif Infos Routes 77, aussi appelé « viabilité hivernale ». Les agents des routes interviennent partout sur le territoire afin de surveiller la météo, l'état des chaussées et d'assurer la viabilité des routes départementales en menant des actions préventives (retarder la formation du verglas) et curatives (salage ou raclage).

Durant cette période, la collectivité accompagne l'ensemble des usagers des routes départementales en proposant plusieurs outils d'informations. En complément des alertes SMS ou courriel, le Département met désormais à disposition trois cartes, actualisées en temps réel, indiquant les interventions pratiquées par les agents départementaux en cas d'épisodes de neige ou de verglas. Accessible sur le site internet de la collectivité (www.seine-et-marne.fr), ce nouvel outil permettra également aux conducteurs de poids lourds d'être informés sur les barrières de dégel (réglementation sur la circulation des poids lourds). Les usagers auront même la possibilité de consulter la météo.

Au total, ce sont environ 310 agents qui interviendront sur les routes seine-et-marnaises cet hiver. Les 4 321 km de réseau routier départemental sont priorisés en 3 niveaux de service :

- Sur le réseau prioritaire de niveau 1 (environ 960 km), où le trafic est le plus important, les 28 équipes de la Direction des routes sont mobilisables 7 jours sur 7 et 24h/24 avec la mise en place d'astreintes.
- Les routes du niveau 2 (environ 750 km) sont traitées après le réseau prioritaire par les mêmes équipes.
- Sur les routes du niveau 3 (environ 2 611 km), les interventions ne sont prévues qu'en cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de conditions de circulation difficiles de longue durée et après traitement des niveaux 1 et 2. Dans ces situations, pour améliorer l'efficacité des interventions, le Département a identifié avec les communes concernées un réseau N3 dit de « désenclavement » (environ 1100 km) afin de les relier plus rapidement au réseau prioritaire.

En chiffres :

- 4 321 km de routes départementales ;
- 15 centres routiers et 1 parc départemental ;
- 310 agents mobilisés ;
- 2 400 tonnes de sel et 225 000 litres de saumure utilisés durant l'hiver 2019-2020 ;
- 18 interventions le jour ou la nuit en 2019-2020 ;
- 3,5 M€ en moyenne pour le dispositif viabilité hivernale ;
- 19 600 SMS d'alertes hivernales envoyés entre novembre 2019 et mars 2020.

Soucieux de réduire son impact sur l'environnement, le Département de Seine-et-Marne agit à la fois sur la limitation des interventions et sur les méthodes de traitement. Ainsi, le salage n'est pas automatique, il est déclenché uniquement lorsqu'il est nécessaire, au plus près du phénomène hivernal, grâce à un suivi météorologique précis. Les services départementaux utilisent des méthodes de traitement économes et les moins agressives possibles pour l'environnement grâce à des matériels plus efficaces.

Par ailleurs, le Département poursuit son partenariat avec les communes et les agriculteurs. Depuis 2010, en cas d'épisodes neigeux importants ou répétés, le Département fait appel aux communes volontaires afin d'aider au dégagement des routes départementales de désenclavement. À ce jour, 195 sur 325 concernées ont signé une convention, ce qui concerne 640 km de routes départementales. En contrepartie, le Département leur fournit un stock de sel pour effectuer plusieurs opérations de salage.

En cas de situation exceptionnelle, la collectivité a engagé en complément un partenariat avec les agriculteurs afin d'encadrer leur participation au dégagement des routes départementales. Environ 25 agriculteurs ont ainsi signé un engagement de coopération.

Contact presse :

Pauline Maingre – 01 64 14 60 42 / 06 72 84 70 49 / pauline.maingre@departement77.fr